Saint-Éloy-les-Mines, Active !

L'action de la municipalité en 4 pages

N°1 - avril 2021

SANTÉ : parlons vrai

J'ai souhaité m'adresser à vous, en toute transparence, à propos d'un sujet qui suscite une inquiétude pour tous : l'accès aux soins sur notre territoire.

Le Maire et la commune ne disposent pas de la compétence "santé". Notre action se limite donc à interpeller et faciliter matériellement l'installation de médecins.
Nous nous sommes engagés, depuis plusieurs mois, pour **sortir de nombreuses années d'inaction de la commune en matière de lutte contre la désertification médicale.** Il était en effet urgent pour les pouvoirs publics de réunir l'ensemble des acteurs, professionnels médicaux et paramédicaux, autorités sanitaires, représentants de l'État et des autres collectivités locales afin d'harmoniser les éléments de diagnostic, d'éviter les malentendus et d'envisager toutes les pistes possibles pour améliorer de manière significative l'accès aux soins des habitants.

Concrètement, j'ai réuni tous les professionnels de santé suite au départ d'un médecin généraliste afin de préparer ensemble l'avenir. Suite à cette réunion, j'ai demandé à la députée Christine Pires-Beaune, au Sous-Préfet Olivier Maurel, au Président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Éloy Laurent Dumas ainsi qu'au délégué départemental de l'ARS Jean Schweyer de se rendre au centre de vaccination de Saint-Éloy-les-Mines afin que les deux médecins généralistes de la commune puissent témoigner de l'urgence que suscitait alors la situation. Visite que la Députée, le Sous-Préfet et le Président de la Communauté de communes ont effectuée.

Il en a découlé que, par dérogation, deux internes sont désormais attachés à l'un des médecins, afin de soulager un peu l'activité.

La commune a par ailleurs voté lors du dernier Conseil municipal, une subvention exceptionnelle à la MSP, permettant aux professionnels de maintenir le centre COVID, en place depuis le début de la crise sanitaire, leurs frais n'étant pas totalement couverts par l'État.

Nous avons également soutenu le projet d'installation d'un médecin salarié par le Département auprès des médecins libéraux déjà en activité. Dans sa volonté de tout faire pour faciliter cette installation, **la commune s'était engagée à prendre part au financement des mutualisations de secrétariat et de logiciels nécessaires**, et avait demandé à la Communauté de communes d'y participer également. Il était prévu d'en délibérer dans un prochain Conseil municipal, une fois les discussions finalisées entre les médecins, le Département et l'ARS.

Cependant, malgré, d'une part, un vote unanime de tous les conseillers communautaires du Pays de Saint-Éloy, notifiant leur accord de principe à l'accueil du médecin salarié sur le territoire de Saint-Éloy-les-Mines ; malgré, d'autre part, les efforts financiers et d'intermédiation

faits par la commune de Saint-Éloy-les-Mines et la Communauté de communes ; enfin, malgré le départ d'un médecin généraliste et la prévision de départ à la retraite à court terme de deux médecins généralistes du territoire, **la commission d'attribution du Département a finalement décidé de salarier ce médecin à Saint-Gervais d'Auvergne.**

Cette décision du Département, que je ne peux déplorer puisque l'installation d'un médecin salarié sur le territoire du Pays de Saint-Éloy reste une bonne nouvelle, met cependant en grande difficulté tous les Éloysiens puisqu'elle dégrade grandement l'accès aux soins de ces derniers. Soyez sûrs que **la municipalité consacre tous ses moyens à faciliter l'accès aux soins des Éloysiens et soutient les initiatives tant privées que publiques d'installation de médecins sur notre territoire.**

En effet, **la commune soutient et accompagne étroitement les professionnels de santé afin d'imaginer ensemble toutes les solutions permettant de répondre concrètement aux besoins des habitants.** Parmi celles-ci figure **l'éventuelle construction d'une maison de santé pluridisciplinaire.** Une opération de bornage de la parcelle projetée vient d'être effectuée et **j'ai engagé des démarches auprès des services de l'État afin de revenir sur les nombreuses erreurs et imperfections contenues dans la révision générale du PLU de 2018, dont certaines auraient pu, sans une intervention rapide, obérer cette possibilité.** Nous travaillons aussi sur la mobilité : chacun doit pouvoir, faute de spécialistes sur place, se déplacer pour se soigner. En ce sens, **la navette communale a été mise à disposition gratuitement pour tout Éloysien ayant un rendez-vous de vaccination au centre COVID de Saint-Éloy-les-Mines.**

SERVICES : se rapprocher de vous

La commune a renforcé ses services à la population, d'une part en créant la Police Municipale, d'autre part en élargissant les champs d'action du Centre Communal d'Action Sociale.

Mathieu GRIFFET, Brigadier-chef

“Depuis mon arrivée, je découvre un territoire où tout est mis en œuvre pour bien vivre. La population, les commerçants, les collègues et les élus m'ont bien accueilli. Des problèmes existent sur le territoire communal et le service de la Police Municipale répondra du mieux possible aux différentes attentes et demandes.

La Police Municipale est un maillon important de la sécurité qui agit dans la proximité au quotidien, noue des contacts sur le terrain, renseigne et participe à la vigilance sur le territoire communal. Ce service agit dans un esprit préventif pour la tranquillité, la sécurité et salubrité des administrés.”

Le service de la Police Municipale est, depuis le 1er janvier 2021, placé sous la responsabilité d'un brigadier-chef. **Un second poste de policier municipal sera proposé au budget 2021, pour une arrivée prévisionnelle en septembre,** afin d'accroître la disponibilité de la Police Municipale au service des habitants et d'augmenter l'amplitude horaire du service.

N'hésitez pas à solliciter le service pour tous les problèmes qui nuisent au vivre-ensemble : conflit de voisinage, décharge sauvage, stationnement gênant, etc.

En matière de stationnement, une campagne de prévention a commencé et se terminera le 1er septembre.

07 64 81 94 85

police.municipale@sainteloylesmines.fr

L'argent des amendes : à qui revient-il ?

L'argent des amendes ne revient pas directement à la commune mais il va à l'État, qui ne reverse qu'une petite part à la commune.

Les prérogatives et le service public rendu par le CCAS ont été considérablement renforcés et élargis, afin de permettre un meilleur accompagnement des Éloysiens dans leurs démarches du quotidien ainsi que dans les moments plus difficiles.

Suite à l'arrivée de la Directrice du CCAS, un travail d'analyse et de diagnostic a pu débuter et des groupes de travail « aides sociales » et « personnes âgées » ont déjà commencé à se réunir afin de réfléchir au **renforcement de ces politiques publiques en tenant compte de la réalité des besoins de ces publics fragilisés par la crise.**

Puis-je solliciter le CCAS ?

Vous pouvez solliciter le CCAS pour **signaler une personne vulnérable**, pour demander de l'aide dans vos **démarches administratives,** pour vos recherches de **logements** ou pour des **demandes d'aides sociales.**

04 73 85 08 24

ccas@sainteloylesmines.fr

Clotilde POMPILI, Directrice du CCAS

“Le Centre Communal d'Action Sociale assure aux Éloysiennes et aux Éloysiens, quel que soit leur âge, leur condition sociale ou les difficultés qu'ils rencontrent, un service public au plus proche de leurs préoccupations.
Il a pour mission d'aider, d'accompagner et d'orienter chaque personne qui en a besoin, en lien étroit avec les institutions publiques ou privées.”

GÉNÉRATIONS SAINT-ÉLOY

Le programme qui accompagne les Éloysiens à chaque étape de leur vie !

La cantine à 2€ pour tous !

À compter du 1er septembre 2021, **le repas à la cantine coûtera 2€, sans condition de ressources.** Un acte fort, mais pas au détriment de la qualité : le marché de la restauration scolaire est à renouveler en juin et **la municipalité mettra l'accent sur le local et le bio**. Un travail sur **la réduction des déchets alimentaires dans les écoles** a par ailleurs été engagé avec l'ESAT et le VALTOM.

Les chèques Mobi-Santé

Au cours de l'année 2021 seront mis en place des **chèques de transport médical à destination des aînés.** La mobilité est un facteur important d'accès aux soins : les spécialistes manquent sur le territoire et les plus fragiles doivent pouvoir se rendre chez le médecin sans que leurs ressources n'en pâtissent.

FOIRE AUX VINS... 2022

La municipalité a fait le choix difficile **d'annuler cette année encore le traditionnel temps festif de la Pentecôte, pour des raisons de sécurité sanitaire. La Foire aux vins reviendra en 2022** si la situation sanitaire le permet, **sous un format nouveau et plus ambitieux.**

Et la Fête de la musique ?

La Mairie prépare par ailleurs - sans l'assurance qu'elle pourra avoir lieu - la **Fête de la musique**, avec des **animations musicales et culturelles tout au long de l'après-midi du 19 juin.**

Impression : Agence Commerciale Puetzel 04 71 92 33 47